

Aménagement de la rivière Sainte-Marie.—Afin d'assurer pour fins d'irrigation une plus forte proportion des eaux des rivières Waterton, Belly, Sainte-Marie et Milk, dans le sud de l'Alberta, les gouvernements fédéral et provincial se sont entendus pour étendre les ouvrages initiaux d'irrigation de la Sainte-Marie. Le gouvernement fédéral s'est engagé à construire les principaux réservoirs d'approvisionnement et les canaux de raccordement, et la province, à aménager le réseau de distribution. L'ouvrage, une fois terminé, desservira quelque 510,000 acres au sud de Lethbridge et à l'est de Medicine Hat.

Le barrage de la Sainte-Marie, clef de l'ouvrage, a été terminé en 1951. La seconde étape, qui comportait la dérivation de la rivière Belly vers le réservoir Sainte-Marie, s'est achevée en 1958. La troisième, l'adduction des eaux de la rivière Waterton au réservoir Sainte-Marie au moyen de la dérivation de la Belly, est en cours de réalisation. Le complexe actuel permet d'irriguer 296,000 acres dans l'entreprise de la Sainte-Marie; ce chiffre sera augmenté de 214,000 acres dès que les eaux de la rivière Waterton seront captées.

Aménagement de la rivière Bow.—Le gouvernement du Canada a pris, en 1951, des mains de la *Canada Land and Irrigation Company*, l'aménagement pour fins d'irrigation de la rivière Bow, à l'est de Medicine Hat (Alb.), ayant un potentiel d'irrigation d'environ 240,000 acres. La société avait aménagé environ 57,000 acres avant d'être obligée, par suite de difficultés financières à discontinuer ses travaux. L'administration du rétablissement agricole des Prairies a repris méthodiquement les travaux et elle procède à l'aménagement du reste de la région. Le gouvernement fédéral a pris à sa charge la colonisation dans la région avoisinant Vauxhall et Hays. Ces régions ont été subdivisées en 436 fermes, dont 162 sont déjà colonisées dans la région de Hays.

Entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud.—En juillet 1958, le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan ont conclu un accord relatif à la mise en route de l'entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud. Il s'agit d'un ouvrage de grande envergure qui desservira le sud central de la Saskatchewan. Elle permettra de régulariser et de mieux utiliser les eaux de la rivière pour fins d'irrigation, de production d'énergie, d'alimentation en eau des centres urbains et de récréation. La régularisation se fera au moyen de deux barrages, le principal étant situé sur la Saskatchewan-Sud, à mi-chemin entre les villes d'Elbow et d'Outlook, et le second, à la ligne de séparation des vallées de la Saskatchewan-Sud et de la rivière Qu'Appelle. L'accord prévoit que les frais d'aménagement des barrages et de tous les ouvrages se rattachant à la création des réservoirs seront répartis à raison de 75 p. 100 à la charge du gouvernement fédéral et 25 p. 100 à celle de la province de la Saskatchewan; toutefois, la part du gouvernement provincial ne doit, en aucun cas, dépasser 25 millions de dollars.

Une fois terminée, l'entreprise permettra d'irriguer quelque 500,000 acres de terres situées au cœur de la province sur les bords de la Saskatchewan-Sud, entre les villes d'Elbow et de Saskatoon, et dans la vallée de la Qu'Appelle à l'est d'Elbow jusqu'au Manitoba. Les centrales hydro-électriques fourniront 475 millions de kWh. Le réservoir, d'une capacité de 8 millions de pieds-acre d'eau, s'étendra sur 140 milles; il coûtera 96 millions de dollars. Le principal barrage aura 210 pieds de hauteur et une longueur de 16,700 pieds. Ce sera le plus long barrage de terre roulée jamais construit au Canada et l'un des plus grands du genre au monde.

La construction a commencé à l'automne de 1958 et, le 31 décembre 1961, 26 contrats d'une valeur globale d'environ \$53,777,312 avaient été adjugés; sur ce nombre, 19 avaient été exécutés, trois étaient en voie d'exécution à titre de travaux d'hiver, deux avaient été remis au printemps, un autre attendait une température plus clémente et un dernier n'était pas encore commencé. La valeur des contrats exécutés totalisait \$16,930,000. Les contrats adjugés, mais non encore achevés, représentaient